
Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie tenue le mercredi 28 avril 2010 à 19 h, à la salle du conseil, Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal

Première séance
28 avril 2010, 19 h

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Michèle D. Biron, présidente
Mme Jocelyn Ann Campbell, vice-présidente
M. Laurent Blanchard
M. Vincenzo Cesari
Mme Véronique Fournier
M. François Limoges
Mme Chantal Rossi

Absent :

M. Giovanni Rapanà

COLLABORATEURS :

M. Jean-Robert Choquet, M. Paul Langlois et Mme Margot Bourgeois, Direction du développement culturel et du patrimoine

Également présentes :

Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif et responsable de la culture
Mme Marie Cinq-Mars, conseillère associée à la culture

ASSISTANCE : 45 personnes

OBJET : *Le Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture de la Ville de Montréal*

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, la présidente, Mme Michèle D. Biron, déclare l'assemblée ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et souligne la présence de Mme Helen Fotopulos à titre de membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine. Par la suite, elle invite les commissaires à se présenter; puis elle décrit le déroulement de cette assemblée publique en précisant que cette soirée est réservée à la présentation du dossier ainsi qu'aux questions d'éclaircissement du public et des commissaires. Elle ajoute qu'il est prévu d'ajourner cette assemblée aux 25 et 26 mai pour permettre à la commission de recevoir les mémoires et les commentaires du public.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyée par M. François Limoges, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 3 septembre 2009

Sur une proposition de M. Vincenzo Cesari, appuyée par la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture

La présidente, Mme Michèle D. Biron, invite Mme Helen Fotopulos à adresser quelques mots à l'assistance.

Mme Fotopulos salue la présence des différents représentants d'organismes et d'arrondissements présents dans l'assistance. Elle souligne la pertinence du réseau Accès culture et remercie la participation des personnes présentes. Mme Fotopulos soutient que les arts, la culture et le design sont les carburants essentiels d'une métropole comme Montréal et conclut en réitérant l'importance de poursuivre le soutien aux arts et à la culture.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Fotopulos. Elle rappelle le rôle de la culture dans le développement de Montréal, « une métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde » et l'adoption en 2005 de la Politique de développement culturel intitulée *Montréal, métropole culturelle*. Cette politique, fondée sur les principes d'accessibilité des Montréalais à la culture, contribue à la vitalité de leur milieu ainsi qu'au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

Elle explique que la politique comporte 38 engagements qui s'articulent autour de trois enjeux principaux :

- l'accessibilité;
- le soutien aux arts et à la culture;
- la qualité culturelle du cadre de vie.

Elle attire l'attention sur le 9e engagement qui vise le développement de la diffusion culturelle municipale montréalaise duquel découle du Plan d'action 2010-2014 du Réseau Accès culture portant sur :

- l'offre culturelle;
- la médiation et l'accompagnement de nouvelles clientèles;
- les équipements et les installations culturelles;
- les ressources, tant humaines que financières;
- le suivi et la coordination du réseau de diffusion culturelle.

Puis, la présidente invite M. Choquet, directeur de la Direction du développement culturel et du patrimoine à débiter la présentation du Plan d'action. Ce dernier relate d'abord le contexte d'élaboration du réseau, de 2005 à 2009, et fait ensuite part de l'objectif qui consiste à l'améliorer et à mieux le positionner. Il explique que le réseau s'est développé sur la base de la volonté des élus et non selon un plan préétabli. Avant de céder la parole à M. Paul Langlois, il conclut en mentionnant que, vingt-cinq ans plus tard, on souhaite faire le point et optimiser les activités du réseau.

M. Langlois débute la présentation en mentionnant la participation de nombreux intervenants au comité de suivi du diagnostic du réseau. Il explique que la démarche consistait d'abord à dresser un portrait documenté et actuel du réseau des 22 diffuseurs locaux, excluant le Théâtre de Verdure et La Chapelle historique du Bon pasteur, dont les programmations s'adressent à un public métropolitain.

M. Langlois explique le cheminement de la mise en place du réseau de diffusion. Il fait également l'historique de la diffusion culturelle dans l'île depuis les trente dernières années :

- 1981 Création de la première Maison de la culture (Maisonneuve);
- 1983 Mise sur pied des programmes *Jouer dans l'île* et *Exposer dans l'île* par le Conseil des arts de la CUM;
- 2002 La Ville de Montréal compte 22 diffuseurs pluridisciplinaires;
- 2005 Adoption de la Politique de développement culturel;
- 2006 Forum sur la diffusion culturelle;
- 2007 Adoption de l'énoncé de mission, de la signature et du nom.

M. Langlois poursuit en dressant le portrait du Réseau Accès culture en chiffres, pour l'année 2007 :

- 22 diffuseurs pluridisciplinaires
- 60 lieux de diffusion, dont 20 salles de spectacle et 16 salles d'exposition
- 2113 spectacles
- 73 projets d'incubation
- 179 expositions
- 600 000 spectateurs et visiteurs
- 49 projets de médiation
- 1504 activités d'accompagnement
- 3 M \$ versés en cachets

Il précise que, contrairement au réseau des bibliothèques, il n'existe pas de normes établies pour définir le réseau de diffusion culturelle. Par conséquent, le consultant mandaté pour effectuer le diagnostic du réseau a développé, en collaboration avec le service, des indicateurs préalablement à la réalisation du diagnostic. M. Langlois présente le tableau détaillé des indicateurs et explique la codification utilisée. Par la suite, il présente également les principes directeurs du plan d'action du Réseau Accès culture 2010-2014 :

1. Mission
2. Composantes de l'action municipale
3. Orientations propres à la diffusion municipale

4. Cibles du réseau
5. Cibles individuelles
6. Unité de diffusion qui compte 50 000 personnes

M. Langlois rappelle la mission du réseau et présente le résultat du diagnostic ainsi que les cibles visées dans le cadre de son développement.

Offre culturelle

D'abord, en lien avec l'offre culturelle, il s'avère que le réseau municipal de diffusion culturelle présente davantage de spectacles de musique et de danse que ne le fait le secteur de diffusion culturelle privé avec 1,3 représentations publiques par habitant et 0,1 exposition par 1000 habitants. Ainsi, les pistes d'action retenues suite à ce constat visent à effectuer un meilleur encadrement et un meilleur accompagnement puisque l'offre est suffisante. De plus, les constats du diagnostic permettent de cibler les éléments suivants :

- 15% spectacles de danse (visé)
- 33% spectacles de musique (visé)
- 25% jeune public (à maintenir)
- 20% participation de la relève (à augmenter)
- 15% participation de la diversité culturelle (à augmenter)
- 450 → 500 jours de résidence

Demande culturelle

Ensuite, en ce qui concerne la demande, on dénombre 603 812 participants en 2007, dont 446 109 qui ont vu un spectacle et 157 703 qui ont visité une exposition. Suite au diagnostic, on connaît dorénavant le profil des participants :

- 35 à 54 ans
- Francophone
- Scolarisé
- Assidus aux activités culturelles

D'une part, 26% des participants ont dit fréquenter le réseau parce que la programmation est intéressante et, d'autre part, 20 % des participants considèrent que la programmation du réseau leur permet de faire des découvertes.

Notoriété du réseau

Puis, concernant la notoriété du réseau, ce sont 7% des répondants qui disent connaître le réseau Accès culture. Par conséquent, les pistes d'action suivantes ont été dégagées :

- Rejoindre plus de personnes
- Accroître le nombre d'heure d'accès aux expositions : 42 hres/semaine
- Accroître la notoriété avec un nouveau site web
- Création d'un nouveau calendrier culturel
- Viser une cible de 20%
- Améliorer le mode de distribution des billets

La demande de médiation et d'accompagnement en 2007

- 14 arrondissements ont réalisé 49 projets de médiation
- 14 arrondissements ont proposé 1504 activités d'accompagnement

La cible identifiée viserait à augmenter de 20% les activités d'accompagnement et à maintenir le niveau atteint en ce qui concerne les projets de médiation.

Les équipements

D'après les résultats du diagnostic, les salles de spectacle de 200 et 300 places sont idéales. Par ailleurs, les pistes d'action suivantes ont été dégagées :

- Assurer le déploiement de l'offre en fonction de la distribution de l'équipement sur le territoire;
- Assurer la mise aux normes de trois salles de spectacle et de deux salles d'exposition.

Les ressources

M. Langlois présente le détail des dépenses en matière de diffusion pour 2007 :

- Ressources humaines 4, 8 M\$
- Cachets..... 2, 9 M\$

- Fonctionnement 2, 2 M\$
- Promotion 6 % du budget

Les sources de financement

Les sources de financement du réseau sont identifiées comme suit :

- Allocations des arrondissements 65%
- Vente de billets 16%
- Contributions et commandites 10%
- Entente MCCC..... 5%
- Subvention CAM..... 1 M \$
- Part DACP 0, 5 M\$
- Coût Ville 12, 2 M \$

Il est à noter que l'allocation budgétaire nette des arrondissements est de 6,9 M\$, ce qui représente 0,8 % de la dotation totale des arrondissements et que cinq arrondissements consacrent moins de ressources à la diffusion culturelle.

Les pistes d'action identifiées visent les objectifs suivants :

- Accroître le financement des unités de diffusion selon la grille ODER (Offre, Demande, Équipements, Ressources)
- Effectuer la mise à niveau des cachets (+50%)
- Doter les unités d'une ressource humaine en médiation
- Accroître les ressources humaines spécialisées en promotion, en animation et en encadrement technique des activités (0,5% personne/année pour les communications)

M. Langlois termine en expliquant que la grille ODER est un outil qui permet d'évaluer les multiples aspects du réseau de diffusion culturelle : l'offre, la demande, les équipements et les ressources requises en plus de permettre d'effectuer le calcul des ressources financières nécessaires. Il illustre le fonctionnement de la grille en donnant l'exemple d'une offre de cinq spectacles qui feraient l'objet de 65 représentations et dont 17000 spectateurs et 6500 visiteurs représenteraient la demande. Les équipements requis varieraient entre 250 et 350 sièges et les ressources financières nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation seraient de 627 200\$. M. Langlois présente également le calcul de la banque d'heures selon la grille ODER. Globalement, cette grille constitue un outil permettant de chiffrer les objectifs du plan d'action, les cibles visées, en fonction du nombre de personnes visée par l'activité culturelle. Cet outil permet d'établir les coûts pour la Ville. Au terme de l'exercice d'évaluation du coût de la mise en œuvre du plan d'action, on prévoit une dépense totale en diffusion de 18,2 M\$, comparativement à 12,2 M\$ en 2007, et ce en incluant trois unités de diffusion supplémentaires. L'écart de 6 M\$ est justifié par les coûts liés au suivi et à la coordination du réseau.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie MM. Choquet et Langlois.

5. Période de questions et de commentaires des citoyens

La présidente invite les personnes qui souhaitent s'exprimer à se présenter au micro.

5.1 Mme Michèle Bousquet

Mme Michèle Bousquet demande quelles sont les perspectives proposées par le Réseau Accès culture en vue de favoriser la diffusion par le Conseil des arts de Montréal sans qu'il ne soit requis pour un artiste de se constituer en OBNL. Elle souhaite que les politiques assurent la pérennité de la Chapelle historique du Bon-Pasteur et permettent d'éviter sa privatisation.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, invite M. Langlois à répondre.

M. Langlois précise que dans le cadre du Réseau, il n'y a pas de différences entre les organisations et les individus, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour le Conseil des arts de Montréal (CAM) qui répond à des objectifs distincts. À cet égard, Mme Nathalie Maillé, directrice de tournée au CAM explique que le programme des arts finance 300 organismes dans le cadre d'un projet particulier de subvention.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Bousquet et Mme Maillé.

5.2 Mme Diane Robert

Mme Robert se questionne quant à la possibilité de mettre sur pied une plateforme pour les arts intégrés en vue de favoriser la participation des artistes handicapés. Elle déplore l'absence de programme d'accessibilité pour les artistes qui vivent avec des limitations et constate que ce type de programme existe dans le domaine du loisir. Elle demande si le service a pensé à accompagner les artistes pour soutenir la présentation et la promotion d'un projet. Elle termine en donnant la signification du nom de l'organisme qu'elle représente, CCSVME, qui est l'acronyme de «*Le choix de choisir sa vie dans un monde d'équité*».

La présidente, Mme Michèle D. Biron, invite M. Langlois à répondre.

M. Langlois répond qu'aucun de ces éléments ne sont définis dans le cadre du plan d'action. Il explique cependant que le programme d'accessibilité de la Ville s'applique dans tous les cas et que les lieux sont accessibles. Il mentionne que la Ville achète des spectacles nonobstant la nature des promoteurs, alors qu'en mode 'subvention', via le Conseil des arts de Montréal, il doit s'agir d'un organisme légalement constitué. Il décrit le site Accès Simple, sur le portail de la Ville qui permet aux personnes vivant avec des limitations de s'informer.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Robert.

5.3 M. Philippe Côté, membre de la Galerie Ephémère

M. Côté félicite le service pour l'objectif d'augmenter les cachets. Il questionne la localisation de l'unité de 50 000 personnes, serait-elle en arrondissement ou à la ville centrale? Il questionne également la nature du mandat des lieux de diffusion. Finalement, il souhaite connaître l'état d'avancement des projets en lien avec les ateliers d'artistes et les pôles culturels.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, invite M. Choquet à répondre.

M. Choquet explique que l'unité est plutôt un point de repère puisque tout est géré en arrondissement. Il ajoute que les arrondissements ont un mandat de diffusion général et pluridisciplinaire. Il explique que les projets de pôles culturels ne font pas consensus, que la ville et ses partenaires en sont encore à se documenter sur le sujet et précise que la direction exercera certainement un leadership à ce sujet. En ce qui a trait à l'intégration des unités à cette notion de quartier culturel, il s'agit d'une situation évolutive qui devrait se refléter dans le prochain plan d'urbanisme qui devrait intégrer la culture.

Mme Biron cède la parole à Mme Fotopulos qui souhaite commenter cet aspect du développement culturel. Cette dernière explique que la révision du plan d'urbanisme impliquera nécessairement la participation des citoyens, des élus et des artistes.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Côté.

5.4 M. Beaudoin-Warth, Diffusion sauvage

M. Beaudoin-Warth diffuse de la publicité sauvage sur les barricades de chantier dans le but de promouvoir les spectacles. Il demande si quelque chose est prévu en ce qui concerne l'affichage culturel. Il rappelle qu'à la suite de douze années d'affichage illégal, le règlement a enfin été modifié.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, invite M. Choquet à répondre.

M. Choquet précise la complexité du dossier de l'affichage et les conséquences de l'affichage illégal pour les jeunes artistes (coût des contraventions). M. Choquet explique que cette collaboration est souhaitée et que l'amélioration de la diffusion est visée. Il invite M. Beaudoin-Warth à lui laisser ses coordonnées.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Beaudoin-Warth.

6. Période de questions des commissaires

La présidente, Mme Michèle D. Biron, invite les commissaires à s'exprimer sur le sujet à l'étude.

6.1 M. Laurent Blanchard

M. Blanchard rappelle l'époque qu'il qualifie de préhistoire de la culture à Montréal en citant les initiatives comme *La roulotte* dans les parcs sous l'administration Drapeau, au début des années 60. Il demande si des établissements de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont des lacunes qui peuvent être corrigées. Il souligne l'importance de parler non pas seulement des Maisons de la culture mais aussi de partenaires.

M. Choquet explique que des lieux pourraient s'ajouter à la carte de diffusion culturelle selon les liens des différents diffuseurs avec les partenaires. La Direction présente un travail plus collectif et global.

6.2 Mme Chantal Rossi

Mme Rossi salue la hausse des cachets d'artistes. De plus, elle souhaite réitérer une demande déjà exprimée quant à la nécessité que le réseau offre des spectacles aux adolescents, qui, selon elle, constituent la clientèle de demain.

6.3 M. François Limoges

M. Limoges mentionne qu'il s'agit d'un excellent diagnostic et il encourage ses collègues à voir le côté positif en rappelant que la somme en cause ne représente que 6 M\$.

6.4 Mme Véronique Fournier

Mme Fournier appuie le commentaire de M. Limoges. Elle partage les constats et les préoccupations en vue de rejoindre les nouveaux publics. À son avis, la question de l'affichage est importante. Elle conclut en mentionnant qu'il faudra certainement s'attarder à la dotation des arrondissements et améliorer la billetterie.

6.5 M. Vincenzo Cesari

M. Cesari souligne l'importance du rattrapage à faire et il fait l'éloge du réseau Accès culture montréalais.

6.6 Mme Jocelyn Ann Campbell

La vice-présidente, Mme Campbell, souligne la qualité du document qui constitue un bon portrait des divers enjeux. En ce qui concerne le diagnostic, elle constate, en page 26, l'inadéquation entre les arrondissements en matière de dotation à la culture et s'interroge quant à la capacité de certains de ceux-ci de procéder aux mises à niveau requises.

7. Ajournement

La période de questions et de commentaires des élus étant épuisée, la présidente, Mme Michèle D. Biron, annonce que la commission recevra les mémoires et les commentaires sur le Plan d'action en séance publique le 25 mai prochain. Elle remercie les participants, les commissaires, Mme Fotopulos, Mme Cinq-Mars ainsi que les représentants de la Direction du développement culturel et du patrimoine.

À 21 h 05, sur une proposition de Mme Chantal Rossi, appuyée par M. Vincenzo Cesari, l'assemblée est ajournée au 25 mai, à 19 h.

Deuxième séance
25 mai 2010, 19 h

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Michèle D. Biron, présidente
M. Laurent Blanchard
M. Vincenzo Cesari
Mme Véronique Fournier
M. François Limoges
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi

Absente :

Mme Jocelyn Ann Campbell, vice-présidente

COLLABORATEURS :

M. Jean-Robert Choquet, M. Paul Langlois et Mme Margot Bourgeois, Direction du développement culturel et du patrimoine

Également présents :

Mme Marie Cinq-Mars, conseillère associée à la culture
Mme Andrée Champoux, conseillère
M. Frantz Benjamin, conseiller

ASSISTANCE : 40 personnes

OBJET : *Le Plan d'action 2010-2014 du Réseau Accès culture de la Ville de Montréal*

8. Reprise de l'assemblée

À 19 h 05, la présidente, Mme Michèle D. Biron, annonce la reprise de l'assemblée ajournée le 28 avril 2010. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Par la suite, elle invite les commissaires à se présenter.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, explique le déroulement de la présente séance et rappelle le contexte de cette assemblée publique. Elle précise également le déroulement des étapes subséquentes.

La présidente salue Mme Marie Cinq-Mars, présente à titre de conseillère associée à la culture, au patrimoine et à la condition féminine. Elle reconnaît également la présence d'élus dans la salle et salue, par conséquent, Mme Andrée Champoux et M. Frantz Benjamin. La présidente, Mme Michèle D. Biron, salue M. Jean-Robert Choquet, M. Paul Langlois et Mme Margot Bourgeois.

9. Audition des mémoires et commentaires

Mme Biron procède, sans plus tarder à l'audition des mémoires et commentaires en invitant la première personne inscrite à prendre la parole.

9.1 Mme Mélanie Pouliot, Forum Jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM)

Mme Pouliot présente le FJÎM et soumet à la commission les questions qui interpellent l'organisme qu'elle représente. Il s'agit de questions qui touchent à la présence des jeunes dans le réseau et au Programme intitulé *Outils la relève montréalaise* : 1) Comment attirer les jeunes dans le réseau ? et 2) Comment faire une plus grande place aux jeunes dans le réseau ? Elle ajoute que le FJÎM croit au potentiel de développement du réseau bien que son image et son manque de notoriété constituent des obstacles lorsqu'il s'agit de rejoindre les jeunes et de leur permettre de s'intéresser à sa programmation. En ce qui a trait à la relève, le plan d'action mentionne l'objectif d'attirer la relève. Le FJÎM est en accord avec cet objectif; le seul bémol étant que la relève ne devrait pas servir à combler un manque de ressources. Il est constaté qu'une mise à niveau doit être effectuée. En ce qui concerne les jeunes publics : le FJÎM souhaite le développement de stratégies distinctes afin de rejoindre les différents groupes de jeunes, dont les 18-35, étudiants ou jeunes professionnels, en leur proposant des activités qui les intéressent. On souhaite qu'une image plus branchée soit développée en mettant les jeunes à contribution et en mettant des espaces de création à la disposition des jeunes dans différents milieux, écoles ou maison de jeunes. Le FJÎM est en faveur d'une démocratisation de l'accès au réseau pour les jeunes et souhaite que le réseau travaille de concert avec les autres organismes du milieu culturel qui s'adressent aux jeunes. Finalement, les lieux doivent être accessibles, tant géographiquement que financièrement.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Pouliot.

9.2 M. Alain Grégoire, La Maison Théâtre

Il compare le diffuseur qu'il représente à un joyau. Il ajoute que l'âge de son public cible varie entre 18 mois et 18 ans et que ce sont jusqu'à 80 000 entrées qui sont comptabilisées chaque année. Il explique qu'une multitude d'actions de médiation théâtrale y ont lieu et mentionne l'existence de liens entre la Maison Théâtre et le réseau Accès culture, notamment en ce qui concerne son financement qui provient, en partie, du Conseil des Arts. Bien qu'il apprécie le portrait du réseau, il souhaite poser une question pour laquelle il n'y a pas trouvé de réponse. Il s'agit de la question de la complémentarité au marché privé, qui est centrale à la diffusion culturelle montréalaise. À cet effet, M. Grégoire explique que la programmation d'une partie du créneau de diffusion du réseau entre en réelle compétition avec la programmation de la Maison-Théâtre, et ce étant donné la quasi absolue gratuité des spectacles jeune public présenté par le réseau. En terminant, il suggère que le réseau s'attarde davantage au développement des publics, pour lequel il considère que les efforts à fournir sont colossaux.

Les commissaires Fournier et Limoges questionnent la complémentarité souhaitée. M. Grégoire explique que la Maison-Théâtre souhaiterait travailler davantage en complémentarité avec le Réseau. M. Choquet ajoute que l'utilisation du terme 'privé' réfère à l'extérieur du Réseau.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Grégoire.

9.3 MM. Raymond Legault et Denis Mercier, Union des artistes

M. Mercier présente d'abord l'UDA qui existe depuis plus de 70 ans. Il ajoute que l'UDA accueille favorablement le Plan d'action mais il questionne le fait d'avoir retiré le terme «francophone» de l'expression «*Montréal, métropole culturelle francophone*». Il déplore l'expression «diversité culturelle» et suggère de la remplacer par le terme «multiculturalisme». L'UDA questionne l'objectif d'augmenter la part réservée au multiculturalisme et opérerait d'avantage pour l'augmentation de l'offre jeune public. M. Fournier explique qu'il faut privilégier la mise en place d'une boîte *facebook* pour attirer le jeune public et instaurer des brigades d'artistes en résidence dans les maisons de la culture qui ferait des missions éducatives dans les écoles.

M. Legault explique que la mise à niveau des salles et le respect des normes de la CSST est un minimum. M. Mercier explique que la mission énoncée en marge de la page 17, qui concerne la mise à niveau des cachets d'artistes, doit être mise en action immédiatement. M. Legault revient sur l'expression en questionnant le motif du retrait du mot «francophone» et souligne que la langue et la culture ne peuvent être évacuées d'un développement qui mise sur la culture. MM. Fournier et Legault font un long plaidoyer pour demander la correction de l'expression et le retour du mot «francophone» dans l'expression «*Montréal, métropole culturelle*».

M. Blanchard fait état de son appréciation de la présence d'une créativité anglophone à Montréal. M. Legault explique qu'il ne s'agit pas de rejeter cette réalité, mais plutôt préserver l'image francophone de Montréal, ce qui la distingue précisément de Toronto ou de New York, par exemple. La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Grégoire.

9.4 MM. Roger Lagacé et Sergio Gutierrez, Société d'Histoire et de Généalogie de Montréal-Nord et Regroupement des Artistes en Arts Visuels du Nord de Montréal

M. Lagacé se présente et nomme différents organismes de Montréal-Nord qu'il représente. Il ajoute que, lors du diagnostic, ces organismes ont été exclus de la démarche étant donné l'inexistence de la Maison culturelle de Montréal-Nord à l'époque. Il explique que les différents organismes, qu'il qualifie de «groupes rejets», sont à la recherche de partenariats leur permettant de maintenir leurs activités. Il souligne l'importance de la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord qui se traduit par un prêt de salle et l'apport de ressources techniques. Il revendique l'accès et l'éducation, pour les groupes qu'il représente, aux différents programmes de subventions en place dans le domaine de la diffusion culturelle, souvent méconnus par ces organismes.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Lagacé.

9.5 M. Éric M'Boua, Diversité artistique Montréal

M. M'Boua décrit l'OBNL de services qu'il représente et qui vise à outiller les artistes et à maintenir une présence vigilante. Cet organisme, qui bénéficie d'un financement de la Ville, accompagne les artistes qui proviennent de la diversité. M. M'Boua exprime le besoin, pour la diversité, de bénéficier d'une plus grande ouverture et d'une plus grande reconnaissance de la part des décideurs.

M. Blanchard demande si on pense à un centre de décision en particulier dans le réseau et s'il s'agit d'un souhait ou plutôt d'un reproche. M. M'Boua dit apprécier ce qui est fait, mais il explique qu'il souhaite cependant que la Ville aille plus loin.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. M'Boua.

9.6 M. Denis Sirois, CDEC Centre-Nord

M. Sirois présente la CDEC Centre-Nord, qui couvre le secteur de VSMPE, qui réunit des gens dont les origines sont diverses. Il considère que le Plan d'action du réseau est d'une grande qualité et le croit porteur de développement. Il comprend que ce plan est un nécessaire contrepoids aux investissements souhaités. Il réitère l'appui de la CDEC au projet d'une Maison de la culture dans l'édifice Jean-Marie-Gauvreau. Il explique que plusieurs actions en culture ont été réalisées par la CDEC Centre-Nord et qu'une trentaine d'organismes-membres reçoivent du financement de la Ville. Il note que la culture est dorénavant incluse dans le PALÉ de la CDEC Centre-Nord. En ce qui concerne la description de l'offre, il est en accord avec le Plan d'action. Cependant, il considère que du point de vue de l'accessibilité géographique, la situation est inégale. Il poursuit en mentionnant que l'accès à un réseau de diffuseurs est primordial. En ce qui a trait au succès de l'accompagnement et de la médiation, les mesures doivent se faire sur une base continue. L'identification des mises à niveau visées est pertinente. Le Plan d'action à l'égard des ressources est ambitieux et, encore une fois, il est primordial que les sommes injectées soient récurrentes si l'On souhaite maintenir la pérennité des actions culturelles. Le Plan d'action permet de participer à la culture et permet à l'arrondissement de poursuivre ses travaux d'accompagnement des organismes. La CDEC Centre-Nord souhaite participer à la promotion du réseau Accès culture et poursuivre la promotion de l'arrondissement comme arrondissement culturel.

Mme Rossi questionne les investissements dans les lieux de diffusion. M. Sirois répond qu'il n'y a pas eu de mise à niveau dans les lieux de diffusion.

Mme Rossi demande si la CDEC compte participer au projet de la Maison d'Italie. M. Sirois répond que cet organisme travaille son projet de façon autonome.

M. Limoges souligne la pertinence de soutenir le projet de Maison de la culture, qui est cependant tout près de Rosemont et assez loin de Saint-Michel. M. Sirois explique que des pôles culturels existent dans divers endroits de l'arrondissement autour du projet de la Maison de la culture du 911 Jean-Talon et il ajoute que trois organismes font de la médiation culturelle à temps complets dans l'arrondissement.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Sirois.

9.7 Mmes Andrée Champoux et Andrée Vallée, Arrondissement de Verdun

Mme Champoux débute la présentation du mémoire de l'arrondissement en expliquant que l'arrondissement adhère aux principes directeurs de ce plan. Elle explique que ce qui est visé consiste à prioriser la transformation d'une partie du studio B, l'ancien aréna Guy-Gagnon, en salle de diffusion, et ce 300 jours par année. Elle poursuit en exposant les objectifs, les coûts et les modalités de réalisation ainsi que les bénéfices escomptés de ce projet. Au total, ce sont deux lieux offrant un total de 463 sièges, et ce tel que proposé au plan appuyé par le conseil d'arrondissement et de nombreux autres appuieurs.

Mme Cinq Mars demande d'où viennent les données exposées à l'égard des projets de médiation et du nombre de visiteurs aux expositions.

Mme Fournier demande si la perspective de développer des partenariats avec les arrondissements du grand Sud-Ouest a été envisagée. Mme Vallée explique que des partenariats sont établis mais qu'il s'agit plutôt de répondre à une demande sans cesse croissante et de développer davantage la signature cirque.

M. Frantz Benjamin explique qu'il vient nous parler du secteur Saint-Michel Est, depuis longtemps négligé, voire oublié. Il considère que la culture est à même de sauver Saint-Michel et il invite les commissaires à se pencher sur le modèle parisiens de la Maison des pratiques artistiques amateurs. Il souhaite la mise sur pied d'une ressource culturelle structurante dans l'est du quartier et d'un lieu de diffusion adapté à la population. On vise la proximité en lien avec l'accès à la culture.

M. Limoges félicite le conseiller pour sa présentation et lui demande s'il est en accord avec le projet du 911 Jean-Talon. M. Benjamin répond que la population pour laquelle le besoin est le plus criant est celle de Saint-Michel Est.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Champoux.

9.8 Mmes Diane Robert et Lisa D'Amico, Le choix de choisir sa vie dans un monde d'équité (CCVMÉ)

En introduction, Mme Lisa d'Amico explique qu'il est question de favoriser la pratique artistique des personnes handicapées. Elle précise que 13,2% de la population présente un handicap, ce qui équivaut à 200 000 personnes, dans la seule région de Montréal. Mme Robert poursuit la présentation en exposant différents constats : Il s'avère que les personnes handicapées ont du potentiel artistique et qu'elles n'ont pas la possibilité d'identifier les lieux de pratique accessibles à Montréal. Pourtant, à Toronto, ce sont 2 festivals qui sont entièrement consacrés aux praticiens handicapés. Elle mentionne que la masse de population handicapée va aller en croissant, et ce compte tenu de différents facteurs. Elle suggère que les pistes de réflexion devraient aller vers la reconnaissance des besoins d'adaptation de l'accès des personnes handicapées à la pratique culturelle, de même que pour les projets d'incubation ou de résidence. En terminant, elle considère qu'une importance doit être

accordée à l'offre au jeune public de spectacles réalisés par des artistes handicapées, notamment en ce qui concerne la visibilité des artistes handicapés pour le jeune public handicapé puisque les personnes handicapées sont à la fois spectateurs et créateurs. Mme Robert ajoute qu'il importe également d'adapter les critères d'accès aux programmes puisque, dans ce contexte, les défis et les besoins sont plus grands. Elle souhaite que la Ville mette sur pied le premier festival d'art intégré au Québec.

Mme Cinq Mars questionne M. Choquet quant à l'état de ce dossier. M. Choquet explique que peu de travaux ont été faits au sujet de la pratique artistique professionnelle des personnes handicapées.

Mme Fournier demande des précisions. Mme Robert explique que peu de portes sont ouvertes au Québec et Mme d'Amico ajoute que les artistes handicapés d'ici ne bénéficient pas de la reconnaissance qu'ils méritent, contrairement à ce qui est observé à Toronto et en France.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mmes Diane Robert et Lisa D'Amico.

9.9 M. Vincent Magnat, Regroupement Art-culture Rosemont—La-Petite-Patrie

M. Magnat explique que l'organisme qu'il représente vise à faire la promotion des artistes et à permettre le réseautage entre les artistes. Il souhaite souligner la pertinence du diagnostic et la qualité du Plan d'action. Il dit constater que l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, qui compte 130 000 habitants et qui est le 3^e arrondissement en importance, fait figure de mauvais élève avec seulement 0,6% de son budget dédié à la culture, c'est-à-dire moins de 1% pour un maigre 2, 60 \$ par habitant. Il n'y a constaté aucun projet de développement de public et les résultats de cet arrondissement sont les plus faibles dans l'ensemble du réseau. Il tient cependant à féliciter le travail de Monique Garneau, l'agente culturelle, puisque l'offre de spectacle y est dans la moyenne, et ce malgré la désuétude des infrastructures et le manque de ressources. Il considère que la mise à niveau des infrastructures est exclue pour l'arrondissement et que ce qui est requis est plutôt la construction d'une salle de spectacle, tant dans l'Est que dans l'Ouest de l'arrondissement.

M. Limoges l'assure qu'il entend et partage ses commentaires quant à l'état des infrastructures. Il invite M. Magnat à s'adresser au maire de l'arrondissement.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Magnat.

9.10 M. Louis Rastelli, Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

M. Louis Rastelli souligne l'absence marquée de la littérature que ce soit sous forme d'événements littéraires, de festivals ou autres. Il parle du projet *Exposé in* réalisé en collaboration avec La Maison de la culture du Plateau—Mont-Royal et du projet d'installation de machines distributrices d'œuvres d'art dans la Maison de la culture du Plateau—Mont-Royal. Il souhaite l'amélioration des partenariats entre les différents organismes et la Maison de la culture Plateau—Mont-Royal, à défaut de pouvoir l'agrandir.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Rastelli.

9.11 M. Frantz Benjamin, conseiller municipal, arrondissement de Villeray—St-Michel—Parc-Extension

M. Benjamin explique la situation qui prévaut dans le secteur Saint-Michel Est, quartier particulièrement enclavé de l'Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension, et se dit en faveur de la construction d'infrastructures et de l'élaboration d'une offre adaptée aux besoins des citoyens qui y vivent.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Benjamin.

10. Ajournement

Les personnes inscrites à la liste des intervenants ayant toutes été entendues, la présidente remercie les participants, les commissaires, Mme Cinq-Mars ainsi que les représentants de la Direction du développement culturel et du patrimoine. La présidente, Mme Michèle D. Biron, rappelle que la commission continuera de recevoir les mémoires et les commentaires sur le Plan d'action en séance publique dès demain soir, le mercredi 26 mai, à 19 h 00.

À 21 h 50, sur une proposition de Mme Chantal Rossi, appuyée par Mme Véronique Fournier, l'assemblée est ajournée au lendemain, mercredi 26 mai, à 19 h 00.

Troisième séance
26 mai 2010, 19 h

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Michèle D. Biron, présidente
M. Laurent Blanchard
M. Vincenzo Cesari
Mme Véronique Fournier
Mme Chantal Rossi

Absents :

Mme Jocelyn Ann Campbell, vice-présidente
M. François Limoges
M. Giovanni Rapanà

Également présente :

Mme Marie Cinq-Mars, conseillère associée à la culture

ASSISTANCE : 15 personnes

OBJET : *Le Plan d'action 2010-2014 du Réseau Accès culture de la Ville de Montréal*

11. Ouverture

À 19 h 10, la présidente, Mme Michèle D. Biron, prononce la reprise de l'assemblée ajournée hier, le 25 mai 2010. La présidente invite les commissaires à se présenter. La présidente salue M. Choquet, M. Langlois et Mme Bourgeois.

12. Audition des mémoires et commentaires

Mme Biron rappelle le contexte de l'assemblée publique et le déroulement de la soirée ainsi que le détail des étapes subséquentes.

12.1 Mme Colette Brouillé, RIDEAU

Mme Brouillé présente l'organisme qu'elle représente qui compte 150 membres dans 17 régions administratives. Elle ajoute que ce sont 35 diffuseurs montréalais qui sont membres de RIDEAU. Elle qualifie le Plan d'action de «modèle de normalisation sans précédent» et croit effectivement que l'avenir d'une diffusion diversifiée passe par des activités de développement du public et de médiation culturelle tel que décrit dans le Plan d'action du Réseau Accès culture. Elle mentionne que l'on doit davantage se préoccuper de la danse qui est une discipline à risque qui demande un certain effort de diffusion. Elle ajoute que la politique de diffusion des arts de la scène du gouvernement québécois est jeune et qu'elle doit faire l'objet d'une attention particulière. RIDEAU considère que la gratuité constitue un élément de développement des publics qui doit cependant viser des publics adaptés. Elle souhaite l'insertion du Plan d'action dans une perspective plus large de diffusion des arts de la scène et croit que ce Plan d'action devrait mener à la réalisation d'un portrait plus large de l'ensemble des acteurs de la diffusion. RIDEAU souhaite une concertation plus large sous forme de rencontre annuelle visant à réaliser des arrimages.

M. Blanchard questionne la notion de concurrence déloyale que pose la gratuité. Mme Brouillé explique que cette gratuité ne doit pas être concurrentielle, mais bien complémentaire et ciblée.

M. Blanchard demande ce qui est entendu par «de plus larges travaux». Mme Brouillé indique qu'il s'agit de faire un portrait de l'ensemble des diffuseurs.

Mme Fournier questionne la question de l'échange annuelle. Mme Brouillé élabore davantage en expliquant qu'une journée visant l'échange entre diffuseurs montréalais permettrait de partager les réalités des divers participants et de créer une richesse.

Mme Fournier questionne la question de la danse. Mme Brouillé explique que la danse et les pratiques émergentes doivent être davantage soutenues comme discipline.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Brouillé.

12.2 Mme Anne-Marie Jean, Culture Montréal

Elle explique que l'organisme qu'elle représente origine d'un mouvement citoyen. Suite à l'analyse du Plan d'action, Culture Montréal soutien la démarche du réseau et reconnaît une volonté claire de s'arrimer avec diverses actions culturelles. Elle énonce les propositions suivantes :

- 1) Souhaite l'inscription du Plan d'action au Plan d'urbanisme
- 2) Souhaite qu'une réflexion se fasse en vue d'explorer de multiples avenues de partenariats.

- 3) Encourage la démarche visée
- 4) L'augmentation de la relève et de la diversité
- 5) Souhaite un rapprochement avec la population des différents quartiers
- 6) Favoriser l'adoption d'une stratégie du faire faire
- 7) Tirer profit de la vitrine culturelle
- 8) Appuie la politique d'augmentation des cachets

M. Blanchard demande ce qui fait que l'organisme est citoyen. Mme Jean explique que ce sont des personnes qui en sont membres à titre personnel.

M. Blanchard demande si les visées de l'organisme ne sont pas plutôt en lien avec des missions locales dont les arrondissements sont responsables. Mme Jean répond que la souplesse est requise puisqu'il est suggéré de s'adapter aux différents milieux.

M. Blanchard demande ce que veut dire «faire-faire». Mme Jean explique que de nombreux organismes sont engagés en médiation et que ces gens pourraient travailler pour le réseau.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Jean.

12.3 Mme Danielle Sauvage et Nathalie Maillé, Conseil des Arts de Montréal (CAM)

Mme Sauvage explique que le CAM est un partenaire incontournable et que les projets financé par celui-ci représentent le quart des projets du réseau. Elle note que depuis les années 50, le réseau de diffusion Montréalais a grandement évolué et que l'on peut en être fier.

Mme Maillé émet les commentaires du CAM sur les recommandations en lien avec l'offre :

- 1) Payer les artistes à leur juste valeur et pour le travail accompli
- 2) Ne pas augmenter l'offre globale, mais plutôt travailler à augmenter la moyenne de spectateur par activité
- 3) Le Réseau doit être complémentaire des diffuseurs indépendants et travailler en complémentarité avec ceux-ci.
- 4) On recommande une offre plus audacieuse en augmentant plus largement la diversité, de l'ordre de 20%
- 5) Favorable à l'ajout de médiateurs et d'ajouter des activités de médiation plutôt que d'en maintenir le nombre
- 6) La mise aux normes doit primer sur les projets de construction
- 7) La promotion doit être améliorée localement

Mme Sauvage conclut en mentionnant que la Ville peut être fière du réseau Accès culture et en rappelle le mandat. Elle précise que les recommandations du CAM consistent simplement à enrichir le Plan d'action.

M. Blanchard demande à savoir pourquoi seulement sept recommandations sur 10 ont été présentées. Mme Maillé explique que les recommandations qui n'ont pas été commentées impliquent des compétences qui dépassent celles de la commission. Le CAM a simplement souhaité cibler les recommandations directement en lien avec l'aspect diffusion.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Sauvage.

12.4 M. Christian Bédard, Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAVQ)

M. Bédard se présente et mentionne que 1 400 membres font partie du regroupement qu'il représente. Il mentionne que l'organisme apprécie le Plan d'action et qu'il accueille favorable l'action qui vise à maintenir, voire à accroître, le nombre d'exposition et les heures d'accès dans le réseau. L'objectif qui vise à rapprocher les artistes et les publics est également appuyé. L'organisme recommande que la Ville s'arrime sur la politique canadienne de cachets et de paiements des droits de diffusion aux artistes. La Ville devrait travailler à inclure une politique juste équitable et transparente d'acquisition publique d'œuvre d'art d'artistes québécois. Le RAAVQ croit au potentiel du Plan d'action et souhaite que le financement devant permettre sa mise en œuvre soit accordé.

M. Blanchard demande si la Ville possède une telle politique. M. Choquet explique qu'il existe une telle politique et que depuis sa mise en œuvre, la Ville multiplie les acquisitions à raison de trois nouvelles œuvres chaque année. M. Choquet explique que les arrondissements peuvent s'inspirer de la méthode d'acquisition du corporatif.

M. Breault, le conservateur de la Ville, énumère le type d'œuvres acquises par la Ville et explique que la Ville centre s'est doté d'une politique qui permet l'acquisition par don et que les œuvres données font l'objet d'une évaluation afin de permettre l'émission d'un reçu de charité au donateur dont la somme correspond à la valeur de l'offre.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Bédard.

13. Levée de l'assemblée

Avant de conclure, Mme Cinq Mars souhaite témoigner son appréciation. Elle dit ressentir une réelle effervescence et constater que les gens apprécient le fait que la Ville travaille au développement de Montréal comme métropole culturelle. Elle dit également avoir apprécié l'ensemble des commentaires, notamment la question entourant la pratique des arts de la scène des artistes handicapés.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie les participants pour les mémoires déposés et les commentaires émis sur le Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture. Elle termine en remerciant également les commissaires, Mmes Fotopulos et Cinq-Mars ainsi que les représentants de la Direction du développement culturel et du patrimoine.

À 20 h 20, sur une proposition de M. Laurent Blanchard, appuyée par Mme Véronique Fournier, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ **1^{ER} SEPTEMBRE 2010**
LE : _____

(original signé)

Michèle D. Biron
Présidente

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste

(original signé)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste